


« Un grand film, d'une rigueur
et d'une profondeur admirables,
sur le mystère, le doute et la foi. »

LE FIGARO

L'APPARITION

UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR
XAVIER GIANNOLI
AVEC
VINCENT LINDON

   /MK2MILEEND

AU CINÉMA LE 20 AVRIL

 | MILE END

L'HISTOIRE EN QUELQUES MOTS

Jacques (*interprété par Vincent Lindon*), grand reporter pour un quotidien français, reçoit un jour un mystérieux coup de téléphone du Vatican. Dans une petite ville du sud-est de la France, une jeune fille de 18 ans a affirmé avoir eu une apparition de la Vierge Marie. La rumeur s'est vite répandue et le phénomène a pris une telle ampleur que des milliers de pèlerins viennent désormais se recueillir sur le lieu des apparitions présumées. Jacques, qui n'a rien à voir avec ce monde-là, accepte de faire partie d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur ces événements.

LES APPARITIONS MARIALES

Une apparition mariale, appelée aussi mariophanie, est un phénomène surnaturel se rapportant spécifiquement à une vision de Marie, mère de Jésus. D'une manière générale, les « apparitions » ne constituent pas un « article de foi ». Le cardinal Roger Etchegaray a rappelé que la croyance en la réalité des apparitions mariales ne fait pas partie du dépôt de la foi : « Nul chrétien n'est obligé en conscience de croire à une apparition, même officiellement reconnue. L'Église ne se gouverne pas à coups d'apparitions et de révélations particulières. L'Église ne cautionne jamais des voyants mais des croyants; elle reconnaît des lieux de pèlerinage et de renouveau de la foi mais se prononce très rarement sur l'authenticité des apparitions qui les ont fait naître. ». Plusieurs apparitions se présentant comme mariales ont été condamnées par l'Église catholique. Les condamnations jugent :

- soit que l'apparition est en fait une hallucination ou un autre phénomène naturel,
- soit une supercherie,
- soit encore une apparition diabolique qui se fait passer pour mariale.

L'ENQUÊTE CANONIQUE

Quand l'Église authentifie une apparition, ce n'est qu'après un examen rigoureux des faits. L'enquête canonique porte sur quatre domaines, qui ont été définis par le pape Benoît XIV (XVIII^{ème} siècle). Les autorités ecclésiastiques doivent enquêter sur :

- la personnalité du voyant
- la nature ou la forme de l'apparition
- le contenu de l'apparition
- la finalité de l'apparition

L'évêque du lieu décide de nommer une commission d'enquête chargée d'étudier les faits, composée principalement de théologiens, de canonistes et de médecins.





ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR

Comment est né ce film ?

J'avais depuis longtemps le désir de savoir où j'en étais par rapport à la question religieuse, à la foi... J'ai eu besoin de me recentrer sur la part la plus intime de ces sujets et un jour j'ai lu un article de presse sur les mystérieuses « enquêtes canoniques ». Je savais que l'Église réunissait parfois des commissions d'enquête sur des faits supposés surnaturels comme des guérisons miraculeuses ou des apparitions. Ces commissions d'enquêtes canoniques ne sont pas forcément constituées de religieux. On peut y rencontrer des médecins ou des historiens auxquels un évêque demande de rassembler des témoignages et des faits précis afin de pouvoir décider s'il s'agit d'une imposture... ou pas. Ce point de vue d'une enquête documentaire sans complaisance sur des preuves supposées de l'existence de Dieu correspondait à ce que je ressentais alors dans ma vie, au doute essentiel qui était devenu le mien. Ce doute est devenu une force de vie et de cinéma.

Vous avez eu besoin d'enquêter...

Et je voulais le faire sans a priori ni dogmatisme, à hauteur d'homme, pas comme un philosophe ou un théologien (que je ne suis pas) mais comme un cinéaste habité par un désir de vérité humaine. C'est comme cela que j'ai eu l'idée de ce personnage de journaliste qui part enquêter sur un fait a priori incroyable : une apparition de la Vierge Marie, aujourd'hui, en France. Ni un bigot ou un athée cynique mais juste un homme libre qui voudrait démêler le vrai du faux. Et j'ai aimé découvrir que cette enquête allait m'échapper et se déployer autrement, ailleurs.

Est-ce aussi l'époque qui vous a amené à vous intéresser à ce sujet ?

J'avais besoin de me réapproprier ces questions loin des clichés de représentations médiatiques, des débats sur le choc des civilisations, le retour du religieux et le dévoiement intégriste ou encore l'Église et ses scandales. Car il s'agit d'abord pour moi d'une quête intime et secrète... Chacun y répond comme il veut, comme il peut, ou en restant comme moi dans un trouble.

Avez-vous réussi à pénétrer ce monde des enquêtes canoniques ?

J'ai voulu commencer par une enquête « de terrain ». Je suis donc parti à la rencontre de gens qui ont participé à des enquêtes canoniques. Ma première surprise a été de rencontrer des hommes et des femmes qui n'avaient rien d'illuminés prêts à croire tout et n'importe quoi. Au contraire, ils traquent les impostures et les faussaires, impliquent des médecins et des historiens dans leurs recherches. Mais le problème, c'est qu'ils sont tenus à un strict devoir de secret... J'ai néanmoins réussi à tisser des liens avec certains d'entre eux et j'ai même eu accès à de réels interrogatoires de « voyants » prétendant avoir eu une apparition. C'était tout à fait fascinant car très simple et concret, au fond assez proche d'une enquête journalistique ou policière. Une fois l'enquête terminée, la commission remet ses conclusions à un évêque qui seul pourra demander au Vatican de reconnaître un fait surnaturel. C'est un processus long et rigoureux, très surveillé, avec tout un protocole qui encadre la rectitude des investigations pour bannir les supercheries. Et il ne faut pas imaginer que l'Église espère et « encourage » la reconnaissance des apparitions. Au contraire, je pense que cela les encombre... La foi n'a pas besoin de preuves ou ce n'est plus la foi.



L'APPARITION sortira au cinéma le 20 avril 2018 au Québec.

Pour tout renseignement : coordination@mk2mile-end.com